

Compte-rendu réunion citoyenne du 4 Février

Dans l'ordre du jour :

-Information municipale sur la MSAP.

– Marie : Le groupe écologie.

Quel type de compte-rendu pour ces réunions.

– Nicole : faire l'inventaire des valeurs pour lesquelles on habite à Vaour.

– Catherine B : L' Eté de Vaour : où en sommes nous ?

– Valérie : Une mutuelle communale.

Les compteurs Linky

– François : inventaire des potentiels du village, aider à l'installation professionnelle.

– Jean : Le point sur la 4C

– Gérard : Le compteur Linky.

14 personnes présentes, et avant de faire le point sur la MSAP, nous discutons de la forme que doivent prendre les compte-rendus des réunions citoyennes ;

« faut-il faire une synthèse ou retranscrire mot à mot la réunion ? »

Nous pensons que le « mot à mot » va être fastidieux et va donner lieu à des rectificatifs interminables,

La synthèse est plus digeste mais peut donner lieu à des interprétations.

Nous optons pour cette deuxième formule en proposant que les remarques sur le compte-rendu soient faites en début de réunion suivante.

Nicole propose de relire les notes en fin de séance et Bernard rappelle qu'un compte-rendu sert à informer les absents et que les idées de chacun doivent s'y retrouver.

Information sur la MSAP

Bernard rappelle l'historique depuis l'achat de la gendarmerie et des 2 appartements jusqu'à la création de la MSAP ;

L'achat a coûté 60000 euros, 20000 étant versés la première année et ensuite, 10000€ chaque année.

Le projet de MSAP a pour origine la loi NOtre du 7 Août 2015 et le décret du 4 Avril 2016.

Pour être possible ce projet doit obtenir la labellisation de la préfecture, cette labellisation dépendant des conventions signées avec des partenaires nationaux et locaux.

À ce jour une vingtaine de partenaires ont signé cette convention avec la municipalité dont : la CAF, la Poste, Pole Emploi, la CPAM, la MSA, la Mission Locale, Cap Emploi, l'ADIL, l'ADMR, etc.

Afin de pouvoir faire fonctionner ce lieu, des aménagements sont nécessaires.

Les frais d'investissement et de fonctionnement sont en partie couverts par des subventions émanant d'organismes comme le FNADT(fond national d'aménagement du territoire) ou le Fond Inter Opérateurs, ou d'autres encore.

La Maison de Service au Public comprend un pôle Santé (médecins, kiné, ostéopathe...), l'agence Postale, l'ADMR, un Espace de Vie Sociale animé par Familles Rurales.

Ce lieu doit devenir un point central au coeur du village, des précisions sont demandées sur le financement et sur l'aide au fonctionnement.

Ce projet ne grèvera pas le budget de la commune puisque plusieurs aides permettront la réalisation.

Enfin, les deux appartements de cette gendarmerie ont été loués selon l'indice de 4€ le m² soit 420€ pour le F5 (105m²) et 372€ pour le F4(93m²).

Groupe « écologie »

Marie explique la création et le fonctionnement de ce groupe qui va s'attacher à des réalisations concrètes concernant les problèmes écologiques et la transition énergétique.

Les thèmes travaillés seront :

- la récupération de l'eau de pluie,
- l'économie d'électricité, l'éclairage public,
- des actions avec les enfants de l'école,
- le compostage et la permaculture,
- les toilettes sèches,
- le covoiturage,
- le tri sélectif,
- les achats groupés de produits écologiques.
- l'isolation. Etc...

Il s'agira d'agir collectivement pour protéger la biodiversité, chaque action étant pilotée par un binôme entouré de personnes motivées et aidé par des personnes compétentes.

Les réunions ont lieu une fois par mois ,se terminent par un repas partagé et sont ouvertes à ceux qui sont intéressés .

Les valeurs qui nous attirent à Vaour.

Le besoin de se pencher sur ces valeurs vient du constat des ruptures qui existent ici.

Le sentiment d'exister en groupe a, pour Nicole, un peu disparu, l'ambiance n'est plus aussi chaleureuse.

Importance de se parler, le désaccord ne doit pas être rédhibitoire estime Catherine et Doug pense qu'il faut reconstruire les ponts, regarder vers l'avenir ; un moyen pourrait être d'améliorer la connaissance des autres en participant aux activités, aux animations des associations .

L'Eté de Vaour.

Catherine B rappelle que la situation est difficile à cause de la baisse ou de la suppression de la subvention départementale. et parle du courrier adressé par l'EDV à Mr Carcenac et à la commission culturelle du Conseil Départemental ;

Une action nationale est envisagée et déjà, une pétition a été lancée sur internet.

Laura module l'information en précisant qu'il s'agirait d'une baisse plutôt que d'une suppression de cette subvention, mais il y a toujours une incertitude. Elle rappelle que le budget national de la Culture n'a pas été réduit mais réparti différemment.

De plus la création de la nouvelle région « Occitanie » qui n'est pas finalisée accentue ces incertitudes.

Une réunion publique d'information est prévue ce mercredi à la salle des Fêtes .

Mutuelle Communale.

Valérie revient sur la création possible d'une mutuelle Communale qui permettrait de réduire le coût de cette assurance.

Elle s'est renseignée auprès de différents groupes dont les avis sont différents, Harmonie Mutuelle propose la création d'une association dont les adhérents pourraient avoir des réductions, mais c'est tout de même moins intéressant que de créer une mutuelle communale.

Nous avons besoin d'informations supplémentaires pour aller plus loin dans ce projet qui va être étudié avec la collaboration de la commission « Action sociale ».

Concernant les compteurs Linky, 2 réunions d'information sont organisées :

le vendredi 10 Février à 20h30 à Saint-Antonin

le samedi 11 Février à 10h30 à la salle des Fêtes de Penne.

Inventaire des potentiels.

Le sujet est développé par François suite à une émission de radio qui relatait l'action d'une municipalité bretonne qui avait mis à disposition de demandeurs d'emploi, des locaux et des aides à l'installation.

Il propose de faire l'inventaire de ces potentiels sur le village, lui-même pouvant dans quelques mois, mettre à disposition un local de 200m².

Il s'agirait de communiquer sur les possibilités du village d'accueillir des demandes d'installations professionnelles. À suivre...

La 4C

Pour l'instant, la 4C continue de fonctionner normalement suite au recours de Mr Quilès devant le tribunal administratif dénonçant sur la forme et sur le fond la décision de la CDCI de rattacher notre communauté de commune à celle du Carmausin.

Une nouvelle décision sera prise dans les prochains mois mais nous pensons que cela se fera après les prochaines élections présidentielles.

Création d'un club de pétanque Penne-Vaour dont l'adhésion est fixée à 30€

Lors de la prochaine réunion, nous parlerons de la **Charte des réunions citoyennes** écrite par Gérard et distribuée par lui ce jour.

Prochaine réunion le samedi 4 Mars à 10h salle du Conseil.

Bernard H .

